

COMMUNE DE MOISSAC

ARRONDISSEMENT  
DE  
CASTELSARRASIN

EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**L'AN DEUX MILLE QUATORZE LE 30 Janvier (30/01/2014)**

Le Conseil municipal de la Commune de Moissac étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation faite le 24 janvier, sous la présidence de Monsieur NUNZI Jean-Paul, a été appelé à délibérer sur les questions suivantes :

**ÉTAIENT PRÉSENTS:** M. Jean-Paul NUNZI **Maire**,

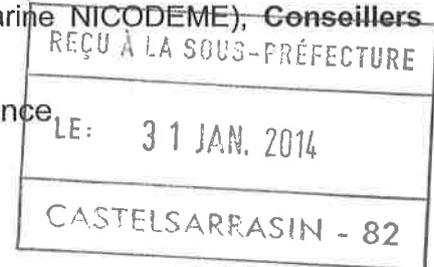
Mme Marie CAVALIE, Mme Marie CASTRO, Mme Martine DAMIANI, Mme Christine FANFELLE, Mme Hélène DELTORT, M. Bernard REDON, Mme Marie DOURLENT, **Adjoint**,

M. Pierre GUILLAMAT, M. Guy-Michel EMPOCIELLO, M. Philippe CHAUMERLIAC, M. Alain JEAN, Mme Eliane BENECH, M. Didier MOTHE, Mme Nicole STOCCO, M. Gérard CHOUKOU, Mme Christine LASSALLE, M. Georges DESQUINES, Mme Estelle HEMMAMI, M. Franck BOUSQUET, Mme Odile MARTY-MOTHE, M. Abdelkader SELAM, Mme Nathalie DA MOTA, M. Gérard VALLES, M. André LENFANT, M. Guy ROQUEFORT, Mme Carine NICODEME, Mme Nathalie GALHO, M. Patrice CHARLES, **Conseillers Municipaux**

**ÉTAIENT REPRÉSENTÉS :**

M. Richard BAPTISTE (représenté par M. Didier MOTHE), Mme Colette ROLLET (représentée par M. Guy ROQUEFORT), M. Gilles BENECH (représenté par Mme Nathalie GALHO), M. Claude GAUTHIER (représenté par Mme Carine NICODEME), **Conseillers Municipaux**

Mme Nathalie DA MOTA est nommée secrétaire de séance.



**AMENAGEMENT DU TERRITOIRE**

**10 – 30 Janvier 2014**

**TRAVAUX DE DISSIMULATION DE RESEAUX BT – RUE DE LA SOLIDARITE – PARTICIPATION COMMUNALE**

Rapporteur : Mme DOURLENT

**VU** le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L2122-21,

**VU** le rapport de Jean-Paul NUNZI proposant de se prononcer sur :

- Les travaux de dissimulation de réseaux BT Rue de la Solidarité,

**CONSIDERANT** que le montant estimatif des travaux de dissimulation du réseau de distribution publique est de 96 217,31 € TTC, et le montant estimatif des travaux FRANCE TELECOM est de 22 804,09 € TTC,

**CONSIDERANT** que la Commune devra participer aux travaux de dissimulation du réseau de distribution publique pour un montant de 29 607,00 € et aux travaux FRANCE TELECOM pour un montant de 22 804,09 €, soit au total **52 411,09 €**.

**Le Conseil Communal,  
Après en avoir délibéré,  
A 32 voix pour et 1 voix contre (M. CHARLES)**

1. **APPROUVE** le projet de dissimulation de réseaux BT – Rue de la Solidarité tel que présenté ci-dessus,
2. **APPROUVE** la participation financière de la Commune pour un montant estimatif de 29 607,00 € correspondant aux travaux de dissimulation du réseau de distribution publique et pour un montant estimatif de 22 804,09 € correspondant aux travaux FRANCE TELECOM , soit au total un montant estimatif de **52 411,09 €**,
3. **CONFIE** la maîtrise d'ouvrage des travaux au Syndicat Départemental d'Energie de Tarn-et-Garonne (S.D.E. 82),
4. **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la mise en œuvre de ce projet.

Pour copie conforme

Moissac le 31 janvier 2014

Le Maire,



Jean-Paul NUNZI

REÇU À LA SOUS-PRÉFECTURE

LE: 31 JAN. 2014

CASTELSARRASIN - 82

Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal de TOULOUSE dans un délai de 2 mois à compter  
De la transmission en préfecture le :  
De sa publication et/ou notification le :